

---

en créant des stimulants qui encourageront l'investissement dans des entreprises canadiennes et la participation des travailleurs au capital de l'entreprise.

Et nous pourrons également prendre des initiatives permettant de rassembler les capitaux de risque nécessaires au financement des petites entreprises canadiennes qui sont la véritable source d'emploi dans ce monde trépidant.

Ensuite, il faudra améliorer notre compétitivité sur le plan international. À cette fin, le gouvernement se concentrera sur deux initiatives parallèles destinées à améliorer notre position concurrentielle dans le monde. Premièrement, nous devons participer à la restructuration de nos secteurs primaires, notamment ceux des pêches, de la foresterie et des mines, et nous devons, dans toute la mesure du possible, abaisser leurs coûts de production. Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts en matière de technologie et de formation, en d'autres mots, développer nos ressources humaines.

Nos politiques, en ce domaine, seront fondées sur cinq grands postulats.

1. Il est clair que des taux d'intérêt moins élevés, une base de capital plus solide et la disponibilité du marché sont les conditions préalables d'un relèvement des dépenses de R-D (Recherche-développement) par le secteur privé. Il n'est pas question d'investir, en effet, dans des activités de R-D quand on ne peut se le permettre, ou s'il n'existe aucun marché pour des produits nouveaux.
2. La dimension modeste du marché canadien signifie que nous devons non seulement encourager la mise au point de techniques canadiennes, mais également l'adaptation de techniques étrangères.

Nous devons par ailleurs encourager la diffusion de ces techniques et méthodes dans tout le pays, que ce soit à la ferme, à l'usine ou au bureau.

3. Nous croyons que la « révolution de l'information » consiste essentiellement à appliquer de nouvelles technologies à des industries qui existent déjà — par exemple dans les secteurs de la fabrication, des textiles, de l'agriculture, de l'exploitation minière et de la foresterie.

La mise au point de nouvelles techniques est certes importante. Mais leur utilisation à notre avantage l'est encore plus.

4. Nous croyons que la réforme fiscale est également nécessaire pour réorienter l'investissement vers cette activité essentielle créatrice d'emplois. Les modifications au régime fiscal refléteront notre conviction que les stimulants devraient remplacer les subventions, que la définition du « développement » devrait être élargie et que la législation fiscale devrait mieux illustrer l'idée que la recherche et le développement sont une composante intégrale du processus de production et non une activité distincte.